RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - [redacted] - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 31/01/2025 - A2025/004000 - 2019 B 07683 - 878 385 418 - DOM [redacted] CENTRE

WEISS et Associés
AUDIT

SAS au capital de 2.510 €
Commissaire aux comptes inscrit
auprès de la Cour d'Appel de Colmar
N° SIRET : 518 665 930 00013

DOM LYON CENTRE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.000,00 €
Siège social : 11 Rue Terme
69001 LYON
RCS de LYON : 878 385 418

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

« DOM LYON CENTRE »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

7, RUE STE-ODILE - B.P. 80062
67302 SCHILTIGHEIM CEDEX
TÉL. : +33 (0) 3 88 83 10 68
FAX : +33 (0) 3 88 81 38 51
www.sofalec.com
sofalec.direction@sofalec.com
KOLB - IBAN : FR76 1325 9029 2111 4451 0020 067

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 26 novembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

— de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

— de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Il ressort de cette analyse que notre appréciation s'est basée en tenant compte :

— Des derniers comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité ;

— D'une situation intermédiaire au 30/06/2024 ;

— Des déclarations de la gérance concernant l'absence de contrôles fiscaux et/ou sociaux au cours des trois derniers exercices ;

— Des déclarations de la gérance sur l'état actuel d'activité de la Société.

Le patrimoine de la Société se décomposant comme ci-après, d'après les éléments transmis et arrêtés au 31 décembre 2023 :

— A l'actif du bilan :

- Des immobilisations financières pour une valeur nette de 171.572 €,
- Des autres créances pour un montant de 3.359 € ;
- Des disponibilités pour 1.027 €.

— Au passif du bilan :

- Du capital social de 2.000 €, dont l'intégralité a été versé et libéré ;
- D'un report à nouveau créditeur de 672€ ;
- D'un résultat d'exercice bénéficiaire de 47.813 € ;
- Des provisions réglementées de 6.080€.

Soit des capitaux propres, avant affectation du résultat, positifs de 56.565 €.

- Des dettes auprès d'établissements de crédit pour un montant de 113.091 € ;
- Des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 3.937 € ;
- Des dettes fiscales et sociales pour 2.365 € ;

Soit un total de dettes s'élevant à 119.393 € contre un montant de 173.874 € au 31/12/2022.

Le résultat de la Société se détaillant comme ci-après, d'après les éléments transmis et arrêtés au 31 décembre 2023 :

— Au titre des produits : la société n'a constaté aucun chiffre d'affaires et aucun produit d'exploitation au cours des exercices clos le 31/12/2023 et le 31/12/2022. En effet la société a uniquement vocation à percevoir les dividendes des titres qu'elle détient dans la société MAINTIEN ADOM RHONE.

— Au titre des charges : Il a uniquement été constaté des autres achats et charges externes pour un montant de 1.460 €.

Il en ressort un résultat d'exploitation déficitaire de 1.460 € contre un résultat d'exploitation déficitaire de 1.912 € l'exercice précédent.

La société a perçu au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 des produits financiers issus des titres de participation qu'elle détient pour un montant de 51.000 € contre un montant de 48.000 € l'exercice précédent.

Après imputation des charges financières pour un montant de 1.099 €, des charges exceptionnelles pour un montant de 1.520 € et de l'impôt sur les bénéfices s'élevant à -892 €, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 ressort bénéficiaire de 47.813 € contre un résultat bénéficiaire de 40.180 € l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 13/06/2024.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 ressort bénéficiaire de 47.813 € contre un bénéfice de 40.180 € l'exercice précédent. L'intégralité des produits perçus par la société provient des dividendes versés par la société fille détenue à 100%, à savoir la société MAINTIEN ADOM RHONE.

Les capitaux propres au 31/12/2023 ressortent excédentaires et s'élèvent à 56.565 € avant l'affectation du résultat.

Le résultat de l'exercice, s'élevant à 47.813 €, augmenté du report à nouveau créditeur, s'élevant à 672 €, soit un montant total de 48.485 €, a été affecté au compte report à nouveau pour un montant de 285 €, au compte de réserve légale pour un montant de 200€ et à titre de dividendes versés aux associés pour un montant de 48.000 €. Cette distribution de dividendes a ramené les capitaux propres au 31/12/2023 à un montant de 8.565 € après affectation du résultat.

Il a été comptabilisé, dans la situation intermédiaire établie au 30/06/2024, les dividendes versés par la société fille détenue à 100%, la société MAINTIEN ADOM RHONE, par assemblée générale annuelle d'approbation des comptes qui s'est tenue en date du 06/06/2024.
Le montant distribué par la société MAINTIEN ADOM RHONE au profit de son associée unique s'élève à 61.000 €.

Ainsi, il ressort de la situation intermédiaire établie au 30/06/2024, que sur les six premiers mois d'activité la société a réalisé un résultat bénéficiaire de 59.333 €, ramenant les capitaux propres à un montant de 68.658 € au 30/06/2024.

En conséquence des éléments mentionnés ci-dessus, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'autres observations particulières concernant la situation de la société.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, étant précisé que la société a établi une situation intermédiaire au 30/06/2024.

CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers accordés.

Sur la base de nos travaux et en conséquence des éléments mentionnés ci-avant, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Schiltigheim,
Le 31/12/2024.

Pour la société WEISS ET ASSOCIES AUDIT
Marc-Antoine WEISS

